

INDEX DE L'EGALITE PROFESIONNELLE POUR L'ANNEE 2023

Informations calcul et période de référence

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés	2023
Date de fin de la période de référence	31/12/2023
Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs	50

Indicateur relatif à l'écart de rémunération

Motif de non calculabilité	Effectif des groupes valides inférieur à 40% de l'effectif total
----------------------------	--

Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles

Résultat final en %	9.8
Résultat final en nombre équivalent de salariés	0.6
Population envers laquelle l'écart est favorable	Hommes
Nombre de points obtenus sur le résultat final en pourcentage	15
Nombre de points obtenus sur le résultat final en nombre de salariés	35
Nombre de points obtenus à l'indicateur	35

Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Motif de non calculabilité	Absence de retours de congé maternité
----------------------------	---------------------------------------

Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

Résultat en nombre de salariés du sexe sous-représenté	1
Sexe des salariés sur-représentés	Hommes
Nombre de points obtenus	0

Niveau de résultat global

Total de points obtenus	35
Nombre de points maximum pouvant être obtenus	45
Résultat final sur 100 points	Non calculable

Publication des résultats obtenus

Date de publication	13/02/2024
Site Internet de publication	http://www.benoit-guyot.fr/benoit-guyot.php